

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 167 rendant exécutoire la délibération n° 29/6e L du 1er février 1964 de l'Assemblée Territoriale portant approbation du Budget Annexe du Port de Djibouti pour l'Exercice 1964.

n° 167

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 février 1964

Numéro JO
n° 2 du 01/03/1964

Date du numéro
1 mars 1964

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire à compter du 1er janvier 1964 la délibération n° 29/6e L du 1er février 1964 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis portant adoption du Budget annexe du Port de commerce de Djibouti pour l'exercice 1964.